

Le Road to Harley-Davidson Homecoming Challenge Règlement officiel

**SANS OBLIGATION D'ACHAT. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT D'AUCUNE
SORTE N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAGNER.**

1. Organisateur : Harley-Davidson Motor Company, Inc. 3700 W. Juneau Ave, Milwaukee, WI 53208, États-Unis **Administrateur :** Merkle Inc, 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075, États-Unis. Pour contacter l'Organisateur ou l'Administrateur, veuillez remplir le formulaire FAQ disponible [ici](#).

2. Admissibilité : le Road to Harley-Davidson Homecoming Challenge (le « Jeu ») est ouvert uniquement aux résidents légaux des cinquante (50) états des États-Unis (y compris le District de Columbia), du Canada, de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et du Mexique, âgés d'au moins dix-huit (18) ans au moment de la participation (« participants »). Le jeu comprend six (6) tirages indépendants pendant la « période d'inscription mensuelle », un jeu à gain instantané, un tirage « mensuel » sur les réseaux sociaux où tous les participants ont une chance de gagner des prix, et les tirages du grand prix où les résidents de chaque pays peuvent gagner des voyages (décrits aux sections 5, 6 et 7). Pour participer à certains aspects du jeu, vous devez disposer d'un compte Instagram ou Twitter ; l'utilisation de ces réseaux sociaux est soumise aux conditions des plateformes concernées.

Posséder une moto (Harley Davidson ou d'une autre marque) ou un permis moto n'est pas nécessaire pour participer à ce jeu. Les participants qui optent pour la conduite d'une moto doivent toutefois posséder le permis requis, porter l'équipement de sécurité exigé par la loi, y compris un casque, et accepter de conduire de manière sûre et responsable et tous les risques associés à la conduite.

Les employés de Harley-Davidson, Inc. et ses concessionnaires et détaillants participants, sociétés affiliées, représentants commerciaux, distributeurs et agences de promotion et autres fournisseurs, Merkle Inc. et leurs sociétés-mères respectives, sociétés affiliées, filiales, agences de service, entrepreneurs indépendants impliqués dans le jeu, ainsi que leur famille proche (parents, conjoints, y compris les conjoints de fait, frères et sœurs, enfants, grands-parents, petits-enfants, quel que soit leur lieu de résidence) et les membres du foyer de ces employés, ne sont pas éligibles.

Le fait de participer signifie l'adhésion entière et inconditionnelle du participant au présent Règlement officiel. Les décisions de l'Organisateur et de l'Administrateur sont définitives et sans appel pour tout ce qui concerne le jeu. L'obtention d'un prix est subordonnée au respect de l'ensemble des exigences stipulées dans le présent document. Le jeu consiste en plusieurs tirages au sort (la « loterie ou le tirage au sort ») et un jeu à gain instantané (le « jeu à gain instantané »).

3. Calendrier : le jeu débute le 1er avril 2022 à 12h00, heure de l'Est des États-Unis (« ET ») et se termine le 30 septembre 2022 à 23h59 ET (la « durée du jeu »). Pour les résidents du Royaume-Uni, le jeu débute le 1er avril 2022 à 5h00 GMT et se termine le 1er octobre à 4h59 ET. Pour les résidents d'Allemagne et de France, le jeu débute le 1er avril 2022 à 6h00 CET et se termine le 1er octobre à 5h59 CET. Veuillez consulter [l'horloge universelle](#) pour connaître le fuseau horaire. Il incombe au participant de déterminer l'heure correspondante dans son lieu de résidence. Les serveurs de l'Administrateur et de l'Organisateur sont les dispositifs officiels de chronométrage pour ce jeu.

Le jeu comprend six (6) tirages au sort « mensuels » indépendants, un pour chaque « mois » calendaire : avril, mai, juin, juillet, août et septembre et un tirage au sort du grand prix. Chaque tirage mensuel aura lieu le premier jour ouvrable suivant la fin du mois concerné. Le tirage du grand prix aura lieu le 5 octobre 2022. Voir la Section 4 pour tous les détails.

Phase : certaines « activités » (définies ci-dessous à la section 4) sont disponibles par phase. Chaque phase comprend deux (2) « mois » tels que définis ci-dessous :

Phase 1 : Naissance d'une passion	Avril et mai
Phase 2 : Une marque de légende	Juin et juillet
Phase 3 : Le monde est à vous	Août et septembre

Mois : certaines activités sont « mensuelles ». Mensuelle s'entend du 1er jour du mois à 12h00 ET au dernier jour du mois à 23h59 ET. Pour les résidents du Royaume-Uni, mensuelle s'entend du 1er jour du mois à 5h00 GMT au 1er jour du mois suivant à 4h59 GMT. Pour les résidents de France et d'Allemagne, mensuelle s'entend du 1er jour du mois à 6h00 CET au 1er jour du mois suivant à 5h59 CET.

Semaines : certaines activités sont « hebdomadaires ». Hebdomadaire s'entend du vendredi à 0h00 au jeudi à 23h59 ET, à l'exception de la dernière semaine, qui commencera un vendredi et se terminera le vendredi suivant à 23h59 ET. Pour les résidents du Royaume-Uni, hebdomadaire s'entend du vendredi à 5h00 GMT au jeudi à 4h59 GMT, à l'exception de la dernière semaine, qui commencera un vendredi et se terminera le vendredi suivant à 4h59 GMT. Pour les résidents de France et d'Allemagne, chaque semaine s'entend du vendredi à 6h00 GMT au jeudi à 5h59 GMT, sauf pour la dernière semaine, qui commencera un vendredi et se terminera le vendredi suivant à 5h59 GMT.

Jours : certaines activités sont « quotidiennes ». Quotidiennes s'entend de 12h00 ET à 23h59 ET.

heure moyenne de Greenwich (Royaume-Uni) : les activités « quotidiennes » commencent à 5h00 GMT et se terminent à 4h59 GMT le jour calendaire suivant.

Pour l'heure d'Europe centrale (Allemagne et France) : les jours commencent à 6h00 et se terminent à 5h59 CET.

4. Mode d'inscription (créer un compte) et participation : pendant la durée du jeu, créer votre « compte » sur le site <http://h-d.com/ride> (« site Web du jeu ») en remplissant et en envoyant le formulaire d'inscription, y compris vos nom et prénom, une adresse e-mail valide*, confirmez que vous avez au moins 18 ans et acceptez le présent règlement officiel. (***REMARQUE** : utilisez la même adresse e-mail pour créer votre compte sur le site Web du jeu et votre compte sur l'application Harley Davidson® (« appli H-D »)). Veuillez consulter le paragraphe (vi), ci-dessous, dans la description des activités, pour plus de détails.

(a) Accumuler des points pour participer aux tirages au sort mensuels ou du grand prix : une fois inscrit et votre compte créé, vous aurez la possibilité de gagner des

« écussons » en participant à des « activités » proposées sur le site Web du jeu (voir la liste et la description ci-dessous). Les écussons n'ont aucune valeur monétaire. Ils ne peuvent être ni vendus, ni négociés ni transférés. Les écussons peuvent être échangés, à la demande du participant, contre des « participations » (a) au tirage au sort mensuel actuellement disponible ou (b) au tirage au sort du grand prix pour le pays de résidence du participant, ou aux deux indifféremment. Pour être admissibles à un tirage au sort mensuel particulier, les participations doivent être envoyées avant le dernier jour du mois concerné. Les participations perdantes de chaque tirage au sort mensuel ne seront pas incluses dans le tirage au sort mensuel suivant. À la clôture du jeu, les points restants sur le compte du participant seront automatiquement échangés contre des participations au tirage au sort du grand prix associé au pays de résidence du participant.

(b) Jeu à gain instantané : une fois inscrit et son compte créé, le participant bénéficie d'une participation à un jeu à gain instantané (1) pour son inscription. Le participant peut ensuite consulter à nouveau le site Web du jeu chaque jour pour obtenir un jeu à gain instantané. Une fois sur la page du jeu instantané, suivez les liens et les instructions pour y jouer. Les résultats du jeu à gain instantané seront affichés immédiatement. Les gagnants potentiels du jeu à gain instantané recevront des instructions de validation par e-mail. Tous les gagnants potentiels sont soumis à vérification avant la remise d'un prix. L'Administrateur est responsable de la fonctionnalité du Jeu à gain instantané. Comme indiqué ci-dessus, les participants peuvent consulter le site du jeu chaque jour, se connecter à leur compte et participer à un (1) jeu à gain instantané.

(c) Participer au tirage au sort mensuel sur les réseaux sociaux :: vous pouvez participer chaque mois en publiant du contenu sur Instagram ou Twitter. Voir la section 7 pour les conditions de participation à ces tirages au sort.

Restrictions : Chaque jour durant toute la durée du jeu, chaque participant peut consulter le site Web du jeu pour participer au jeu à gain instantané. Le participant peut participer aux activités disponibles et gagner des écussons comme indiqué ci-dessous. Plusieurs participants n'ont pas le droit de partager la même adresse e-mail. Toute tentative de la part d'un participant d'obtenir plus que le nombre indiqué de jeux à gain instantané ou d'écussons au moyen d'adresses e-mail, d'identités, d'inscriptions et de connexions multiples ou différentes, ou de toute autre méthode, annulera les jeux ou inscriptions de ce participant et ce dernier pourra se voir disqualifié. L'utilisation d'un système automatisé quelconque pour participer est interdite et entraînera la disqualification du participant. L'Organisateur décline toute responsabilité pour les inscriptions perdues, tardives, incomplètes, invalides, inintelligibles ou mal adressées, qui seront disqualifiées. En cas de litige relatif à une inscription ou un jeu, le titulaire de compte autorisé pour l'adresse électronique utilisée pour l'inscription sera considéré comme étant le participant ou le joueur. Le « détenteur du compte autorisé » désigne la personne physique à laquelle est attribuée une adresse e-mail par un fournisseur d'accès à Internet, un prestataire de services en ligne ou une autre organisation chargée d'attribuer des adresses e-mail pour le domaine associé à l'adresse e-mail communiquée. Le gagnant potentiel peut être tenu de prouver qu'il est le titulaire autorisé du compte.

Gagner des écussons en participant à l'une des activités suivantes :

- i. **Jouer au jeu à gain instantané** : pendant la durée du jeu, connectez-vous à votre compte sur le site Web du jeu et suivez les liens et les instructions pour participer au jeu à gain instantané. Si vous ne remportez pas de prix, vous gagnerez un (1) écusson. **Restrictions** : vous pouvez jouer au jeu à gain instantané chaque jour calendaire. **Restrictions** : chaque participant peut recevoir jusqu'à cent quatre-vingt-trois (183) écussons pendant la durée du jeu en jouant au jeu à gain instantané.
- ii. **Regarder une vidéo sur l'histoire d'un motard** : pendant la durée du jeu, connectez-vous à

vosre compte sur le site Web du jeu et suivez les liens et les instructions pour regarder l'intégralité de la vidéo disponible. Vous pouvez effectuer cette activité une (1) fois par mois en regardant la nouvelle vidéo disponible. Vous recevrez trois (3) écussons par vidéo visionnée. Restrictions : chaque participant peut recevoir jusqu'à dix-huit (18) écussons pendant la durée du jeu en visionnant les vidéos.

- iii. Partager ce jeu sur Twitter : pendant la durée du jeu, connectez-vous à votre compte sur le site Web du jeu et suivez les liens et instructions pour partager le message prérempli concernant ce jeu sur Twitter en cliquant sur le lien pour tweeter. Vous gagnerez deux (2) écussons. Vous pouvez gagner des écussons pour cette activité une (1) fois par mois. Restrictions : le participant peut recevoir jusqu'à douze (12) écussons pendant la durée du jeu en partageant sur Twitter le tweet de l'Organisateur concernant ce jeu.
- iv. Répondre à un questionnaire hebdomadaire : pendant la durée du jeu, connectez-vous à votre compte sur le site Web du jeu et suivez les liens et les instructions pour répondre au questionnaire hebdomadaire disponible. Il n'est pas nécessaire de répondre correctement aux questions générales. Vous recevrez cinq (5) écussons pour avoir répondu au questionnaire disponible. Un nouveau questionnaire sera disponible chaque semaine. Restrictions : le participant peut recevoir jusqu'à cent trente (130) écussons en répondant à tous les questionnaires hebdomadaires pendant la durée du jeu.
- v. Répondre à un sondage hebdomadaire : pendant la durée du jeu, connectez-vous à votre compte sur le site Web du jeu et suivez les liens et les instructions pour répondre au sondage hebdomadaire disponible. Vous recevrez un (1) écusson pour avoir répondu au sondage hebdomadaire disponible. Un nouveau sondage sera disponible chaque semaine. Restrictions : le participant peut recevoir jusqu'à vingt-six (26) écussons en répondant à toutes les questions du sondage hebdomadaire pendant la durée du jeu.
- vi. Gagner des écussons sur l'application mobile Harley Davidson : pour gagner des participations aux trois (3) activités énumérées ci-dessous, vous devrez télécharger l'application H-D pour votre appareil mobile, créer un compte et permettre à l'application de suivre votre position. L'application H-D est téléchargeable gratuitement. Elle est toutefois soumise à ses propres conditions d'utilisation. ***Des tarifs de données s'appliquent à l'utilisation de l'application H-D.*** Consultez votre opérateur mobile pour connaître les tarifs de données applicables.
 - i. Consulter les « Routes with Clout » sur l'application mobile Harley Davidson : pendant la durée du jeu, connectez-vous à votre compte sur le site Web du jeu et suivez les liens et les instructions pour accéder aux « Routes with Clout » (itinéraires vedettes sélectionnés par l'Organisateur) sur l'application mobile Harley Davidson. Le participant recevra un (1) écusson pour la visualisation de chaque « itinéraire » vedette la prochaine fois qu'il se connectera au site Web du jeu. Trois (3) itinéraires sont disponibles pour chaque phase.

Alternativement : les résidents des **États-Unis** qui n'ont pas accès à l'application H-D peuvent recevoir jusqu'à trois (3) écussons par phase en effectuant les actions suivantes pour chaque phase : cliquez [ICI](#) et suivez les instructions pour demander vos trois (3) écussons pour la phase concernée.

Restrictions : le participant peut recevoir jusqu'à neuf (9) écussons pendant la durée du jeu en complétant cette activité ou une autre, le cas échéant.

- ii. Se rendre chez un concessionnaire Harley Davidson : localisez et allez chez un concessionnaire Harley Davidson. Une fois arrivé (vous n'êtes pas obligé d'entrer), ouvrez l'application H-D et suivez les liens et les instructions pour vous inscrire. Vous

pouvez vous inscrire une (1) fois par phase, et recevrez dix (10) écussons pour chaque inscription. Le participant peut réclamer et échanger ses écussons dans un délai de 1 à 2 jours ouvrables après son inscription sur l'application H-D. Restrictions : le participant peut recevoir jusqu'à trente (30) écussons pendant la durée du jeu en se présentant chez les concessionnaires Harley-Davidson.

Alternativement : les résidents des **États-Unis et du Royaume-Uni** peuvent recevoir dix (10) écussons par phase en effectuant les actions suivantes durant chaque phase : cliquez [ICI](#) et suivez les instructions pour réclamer vos dix (10) écussons pour la phase applicable.

Restrictions : le participant peut recevoir jusqu'à trente (30) écussons pendant la durée du jeu en effectuant cette activité ou une autre, le cas échéant.

- iii. Rejoindre le Ride Challenge sur l'application H-D pour gagner des écussons en relevant des défis : **le participant à cette activité doit être titulaire d'un permis moto complet et valide, porter tout l'équipement de sécurité légalement requis, y compris un casque, et accepter de conduire de manière sûre et responsable et tous les risques associés à la conduite.** Les dispositions spécifiques sur la responsabilité énoncées à la section 9 s'appliquent aux participants résidant en Allemagne. Le participant doit tout d'abord localiser le Ride Challenge (un Ride Challenge est associé à chaque phase) dans l'application H-D et s'inscrire. Il doit ensuite remplir son profil dans l'application, notamment en ajoutant des informations sur sa moto (*il n'est pas nécessaire de posséder ou de conduire une moto H-D*). Enfin, le participant peut commencer à enregistrer des trajets. Le participant peut gagner des écussons en atteignant des « niveaux » dans chaque Ride Challenge, comme indiqué dans les tableaux suivants. Le participant peut demander et échanger ses écussons dans un délai de 1 à 2 jours ouvrables après avoir atteint le niveau concerné.

Pour la Phase 1 : Naissance d'une passion :

Ride Challenges	Km ou miles	Écussons gagnés
Niveau 1	Parcourir à nouveau votre première course (au moins 1,6 km ou 1 mile)	10
Niveau 2	Parcourir 148 km (92 miles)	20
Niveau 3	Parcourir un total cumulé de 3 062,6 km (1 903 miles)	30

Pour la phase 2 : Parcours d'une marque de légende

Ride Challenges	Km ou miles	Écussons gagnés
Niveau 1	Effectuer un trajet le week-end (d'au moins 1,6 km ou 1 mile)	10
Niveau 2	Parcourir 2 410,8 km (1 498 miles)	20
Niveau 3	Parcourir un total cumulé de 5 628 km (3 497 miles)	30

Pour la phase 3 : Le monde est à vous

Ride Challenges	Km ou miles	Écussons gagnés
Niveau 1	L'itinéraire que vous avez toujours voulu	10

	parcourir (au moins 1,6 km ou un mile)	
Niveau 2	Parcourir 193 km (120 miles) par semaine (à partir du 5 août 2022) pendant quatre semaines consécutives durant la phase 3	20
Niveau 3	à partir du 5 août 2022, parcourir au moins 58 km (36 miles) par semaine durant toute la phase 3	30

Alternativement : les **participants** résidant aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France peuvent recevoir soixante (60) écussons par phase en effectuant les actions suivantes durant chaque phase : cliquez [ICI](#) et suivez les instructions pour réclamer vos soixante (60) écussons pour chaque phase.

Restrictions : le participant peut recevoir jusqu'à cent quatre-vingt (180) écussons pendant la durée du jeu en effectuant cette activité ou une autre, le cas échéant.

5. Fonction jeu à gain instantané : mille neuf cents (1 900) heures de gain générées aléatoirement par ordinateur, une pour chaque prix offert. Le premier joueur à participer au jeu à gain instantané à une heure ou après une heure générée aléatoirement sera le gagnant potentiel instantané du prix indiqué. **L'ORGANISATEUR ET L'ADMINISTRATEUR PEUVENT VERIFIER TOUS LES GAGNANTS POTENTIELS. LEURS DECISIONS SONT FINALES ET SANS APPEL POUR TOUT CE QUI CONCERNE LE JEU. UN PARTICIPANT EST CONSIDERE COMME LE GAGNANT D'UN PRIX, MEME SI LE JEU À GAIN INSTANTANE NE L'INDIQUE PAS, SOUS RESERVE QUE ET JUSQU'A CE QUE L'ADMISSIBILITE DU PARTICIPANT, ET DU GAGNANT POTENTIEL, AIENT ETE VERIFIEES (Y COMPRIS LA REPOSE CORRECTE A UN TEST DE COMPETENCES POUR LES GAGNANTS RESIDANT AU CANADA) ET QUE LE PARTICIPANT AIT ETE INFORME PAR E-MAIL QUE LA VERIFICATION EST TERMINEE.** L'ORGANISATEUR N'ACCEPTERA AUCUNE CAPTURE D'ECRAN NI AUCUNE AUTRE PREUVE DE GAIN EN LIEU ET PLACE DE SON PROCESSUS DE VALIDATION. TOUT JEU AYANT LIEU APRES UN ECHEC DU SYSTEME POUR QUELQUE MOTIF QUE CE SOIT SERA CONSIDERE COMME DEFECTUEUX ET NUL ET NE SERA PAS HONORE.

Prix du jeu à gain instantané :

Description des prix	Quantité	VDA
Carte Visa® prépayée* de 10 \$US	850	10 \$US (valeur approximative 12,50 \$CAD ; 8,8 € ; 7,30 £ ; 200 MXN)
Carte Visa® prépayée de 25 \$US	650	25 \$US (valeur approximative 31 \$CAD ; 22 € ; 18.30 £, 500 MXN)
Carte Visa® prépayée de 50 \$US	400	50 \$US (valeur approximative 62,50 \$CAD ; 44 € ; 37 £ ; 1020 MXN)

Les chances de gagner un prix au jeu à gain instantané dépendent du nombre de prix instantanés disponibles et du moment du jeu instantané.

**Voir les détails des prix à la section 6 ci-dessous.*

6. Tirages au sort des prix mensuels et du grand prix : les décisions de l'Administrateur pour la sélection des gagnants potentiels sont finales et sans appel. L'Administrateur sélectionnera au hasard les gagnants de chaque tirage au sort du prix mensuel parmi toutes les inscriptions désignées pour les tirages au sort du prix mensuel concerné, et des tirages au sort du grand prix aux dates indiquées à la section 3 ou aux alentours de ces dates.

SOIXANTE-SEIZE (76) GRANDS PRIX : les grands prix sont attribués comme suit :

Pays	Nombre de prix attribués
50 U.S. et D.C.	24
Canada	12
Allemagne	15
France	11
Royaume-Uni	10
Mexique	5

Un voyage pour le gagnant et un (1) invité à Milwaukee, Wisconsin, aux États-Unis, pour participer à la célébration du 120e anniversaire de Harley Davidson (été 2023). Le voyage comprend le billet d'avion aller-retour en classe économique pour deux (2) personnes au départ d'un grand aéroport proche du domicile du gagnant (déterminé par l'Organisateur à sa seule discrétion) à destination de Milwaukee, WI ; quatre (4) nuits d'hébergement dans un hôtel déterminé par l'Organisateur à sa seule discrétion (chambre simple, double) ; le transfert terrestre entre l'aéroport de destination et l'hôtel ; le transfert de groupe entre l'hôtel et l'événement Harley Davidson Celebration, et 500 \$US d'argent de poche. Les dates de voyage seront communiquées aux gagnants d'ici avril 2023. La valeur réelle peut varier en fonction des fluctuations des tarifs aériens, de la distance entre la ville de départ et de destination et des fluctuations monétaires. Le gagnant ne recevra pas la différence entre la valeur réelle et la valeur au détail approximative. Tout mineur dans son lieu de résidence doit être accompagné d'un parent ou tuteur légal. Valeur au détail approximative « VDA » : pour les gagnants résidant aux États-Unis, 4 994 \$; pour les gagnants résidant au Canada, 4 485 \$ CAD ; pour les gagnants résidant en Allemagne, 4 550 € ; pour les gagnants résidant en France, 5 650 € ; pour les gagnants résidant au Royaume-Uni, 4 335 £ et pour les gagnants résidant au Mexique, 79 975 MXN. La valeur réelle peut varier en fonction des fluctuations des tarifs aériens, de la distance entre la ville de départ et la destination et des fluctuations monétaires. Le gagnant ne recevra pas la différence entre la valeur réelle et la valeur au détail approximative.

Un (1) prix sera attribué chaque mois comme suit :

DEUX (2) CIRCUITS OFFERTS PAR EAGLE RIDER (1 prix pour le mois d'avril et 1 prix pour le mois de juillet) : un circuit moto guidé pour le gagnant et son invité aux États-Unis, offert par Eagle Rider, sous la forme d'une carte cadeau électronique EagleRider d'une valeur de 4 000 \$US. Tous frais supplémentaires seront à la charge du gagnant si celui-ci opte pour un circuit moto guidé dont le coût est supérieur à 4 000 \$US. Il est de la responsabilité du gagnant et de son invité de s'assurer qu'ils respectent les règles d'Eagle Rider à tout moment pendant le circuit moto guidé Eagle Rider. L'organisateur ou l'Administrateur décline toute responsabilité en cas de décision d'Eagle Rider de refuser l'entrée au gagnant et à son invité ou d'annuler le circuit moto guidé Eagle Rider pour le gagnant et son invité pour non-respect des règles d'Eagle Rider. Le jeu du circuit moto guidé Eagle Rider pour gagner des voyages est organisé et géré par Eagle Rider. Le gagnant recevra également un billet d'avion en classe économique pour deux (2) personnes au départ d'un grand aéroport proche de son domicile (déterminé par l'Organisateur à sa seule discrétion) vers l'une des destinations des États-Unis suivantes où des voyages Eagle Rider sont proposés : Los Angeles, CA, Las Vegas, NV, Albuquerque, NM et Denver, CO. Les billets d'avion doivent être utilisés au plus tard le 31/12/23. Voir ci-dessous pour toutes les restrictions associées aux prix du circuit.

Un circuit d'une valeur approximative de 6 600 \$US, 4 900 £, 5 950 €, 8 300 \$CAD ou 136 200 MXN). La valeur réelle peut varier en fonction des fluctuations des tarifs aériens, de la distance entre la ville de départ et de destination et des fluctuations monétaires. Le gagnant ne recevra pas la différence entre la valeur réelle et la valeur au détail approximative.

QUATRE (4) PRIX EN CARTES PRÉPAYÉES (1 prix pour le mois de mai, 1 prix pour le mois de juin, 1 prix pour le mois d'août et 1 prix pour le mois de septembre) : une carte prépayée Visa de 500 \$US. VDA : 500 \$US (valeur approximative 375 £, 440 €, 640 \$CAD ou 10 400 MXN).

Pour toutes les cartes Visa prépayées : votre paiement sera envoyé par e-mail avec les instructions pour réclamer votre carte Visa prépayée. Vous devez réclamer votre carte dans les 3 mois suivant la date d'envoi de ces instructions par e-mail. Votre droit au paiement expire après ce délai. Ces points sont utilisables partout dans le monde où la carte Visa® est acceptée et les fonds sont en devise américaine et non dans la devise locale. La carte est émise par The Bancorp Bank, membre de la FDIC, conformément à la licence de Visa U.S.A. Inc. Votre utilisation de la carte prépayée est régie par le [contrat de titulaire de carte](#) et des frais peuvent s'appliquer. Le contrat du titulaire de carte stipule notamment que si vous effectuez un achat dans une devise autre que celle dans laquelle la carte a été émise, l'émetteur peut imposer des frais de conversion de devise de 2 % du montant de la transaction et conservera ce montant à titre de rémunération pour ses services. Les transactions effectuées en dehors des 50 états des États-Unis et du district de Columbia sont également soumises à ces frais de conversion de devises, même si elles sont effectuées dans la devise américaine. Il ne s'agit pas d'une carte cadeau. Veuillez noter que les cartes prépayées sont sujettes à expiration. Il convient donc de vérifier attentivement la date d'expiration de la carte.

Les chances de gagner un grand prix ou un prix mensuel dépendent du nombre de participations admissibles désignées pour le tirage au sort concerné.

Pour tous les prix de voyage : Le gagnant doit effectuer le voyage aux dates stipulées par l'Organisateur, à sa seule discrétion, ou renoncer au prix. Si le gagnant n'est pas en mesure de voyager en raison de restrictions liées au COVID-19, y compris toute exigence de vaccination, le prix sera annulé. Le voyage doit être réservé au moins trente (30) jours avant le départ. Le vol et le séjour à l'hôtel sont fonction des disponibilités. Le vol doit être aller-retour. L'organisateur choisira la compagnie aérienne et l'itinéraire du vol à sa seule discrétion. Aucun remboursement ni aucune compensation ne seront accordés si le voyage remporté fait l'objet d'une annulation ou d'un retard. Le voyage est soumis aux conditions générales figurant dans le présent règlement officiel, ainsi qu'aux conditions générales de la compagnie aérienne sélectionnée par l'Organisateur, comme indiqué dans le contrat du billet du passager. Toutes les dépenses et tous les frais de voyage accessoires non expressément mentionnés dans la description du forfait ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de transport terrestre, de repas, les frais accessoires, les pourboires, les tarifs ou les droits des passagers, les frais des compagnies aériennes, les surtaxes, les frais d'aéroport, les frais de service ou d'installation, les frais personnels d'hébergement, les frais de sécurité, les taxes ou autres dépenses, sont à la charge exclusive du gagnant. Tout compagnon de voyage, à moins qu'il ne soit l'enfant du gagnant, doit être âgé de dix-huit (18) ans ou plus à la date du départ et doit voyager selon le même itinéraire et au même moment que le gagnant. Tout mineur dans son lieu de résidence doit être accompagné d'un parent ou de son tuteur légal. Le compagnon de voyage doit signer une décharge de responsabilité et de publicité avant l'émission des documents de voyage. Le gagnant et ses compagnons de voyage sont seuls responsables de l'obtention de passeports valides et de tout autre document (y compris les visas, le cas échéant) nécessaire pour un voyage international, le cas échéant. Des restrictions, conditions et limitations de voyage peuvent s'appliquer. Le gagnant et ses compagnons de voyage sont responsables du respect de toutes les exigences COVID-19 établies par la compagnie aérienne, les hôtels, les lieux ou autres prestataires de services concernés. Le non-respect des exigences COVID-19 requises peut entraîner la perte totale ou partielle du prix. L'annulation de tout aspect du voyage en raison du non-respect de ces exigences n'aura pas d'incidence sur la valeur du voyage telle qu'elle figure dans le formulaire 1099 de l'IRS (applicable aux gagnants résidant aux États-Unis uniquement). Si l'Organisateur juge que le voyage en avion n'est pas nécessaire en raison de la proximité du gagnant de l'emplacement du prix, le transport terrestre sera substitué au voyage aller-retour en avion, à la seule discrétion de l'Organisateur. L'Organisateur ne remplacera pas un billet, un bon de voyage ou un certificat perdu, mutilé ou volé.

Pour l'ensemble des prix : aucun équivalent en espèces ne sera attribué au gagnant. Les prix ne sont pas transférables et aucune substitution ne sera effectuée, sauf dans les cas prévus aux présentes, à la seule discrétion de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer un prix ou une composante de celui-ci par un prix de valeur égale ou supérieure si le prix désigné n'est pas disponible pour une raison quelconque. Les gagnants sont responsables des taxes et frais nationaux applicables associés à la réception et/ou à l'utilisation du prix. Si la valeur totale de tous les prix reçus est égale ou supérieure à 600 \$US, les gagnants résidant aux États-Unis recevront un formulaire IRS 1099 indiquant la valeur totale de tous les prix reçus.

Nombre de prix maximum : un (1) grand prix, un (1) prix mensuel, un (1) prix réseaux sociaux (décrit ci-dessous) et un (1) prix de jeu à gain instantané par personne pendant la durée du jeu.

7. Tirage au sort mensuel sur les réseaux sociaux : pour participer à ce tirage au sort mensuel, le participant doit disposer d'un compte Twitter ou Instagram **personnel et public** (désigné chacun « compte de réseau social»). La création de chaque compte de réseau social est gratuite, mais soumise aux conditions générales applicables (<http://twitter.com/tos>), ou (<http://instagram.com/about/legal/terms/#>). Des frais de connexion à l'Internet, le cas échéant, s'appliquent. Toute inscription via un appareil mobile peut donner lieu à des **frais de transmission de données**. Vérifiez auprès du réseau de votre opérateur mobile les frais de données standard. Pour participer, effectuez les actions suivantes :

- a. Publier une photo ou une vidéo par mois sur Instagram ou Twitter, en répondant à l'invitation mensuelle sur le site Web du jeu. Aucun achat de produits de l'Organisateur n'est requis. *Il n'est pas nécessaire d'ajouter une référence, positive ou négative, aux produits ou services de l'Organisateur à votre photo ou votre vidéo. L'ajout d'une référence ou d'une image n'améliorera pas vos chances de gagner un prix.*
- b. Suivez @HarleyDavidson sur le réseau social que vous utilisez pour participer à ce tirage au sort ;
- c. Publiez votre photo ou vidéo sur Instagram ou Twitter en indiquant #HD120Sweepstakes (pour les résidents des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni), #HD120Gewinnspiel (pour les résidents d'Allemagne) ; #HD120Concours (pour les résidents de France) ; ou #HD120Concurso (pour les résidents du Mexique) dans votre Tweet ou dans la légende originale sur Instagram ;
- d. Conservez votre identifiant Instagram ou Twitter une fois inscrit jusqu'à la remise des prix (si vous changez d'identifiant, l'Organisateur ne sera pas en mesure de vous contacter) ;
- e. Respectez toutes les « restrictions de contenu » énumérées ci-dessous ;
- f. **REMARQUE** : les retweets, stories et publications Instagram incluant le hashtag dans un commentaire au lieu de la légende de la publication originale ne seront pas considérés comme participations.

Contenu proscrit pour votre participation sur les réseaux sociaux :

- Votre tweet ou publication doit être votre œuvre originale ;
- Toute représentation de la conduite d'une moto qui serait considérée comme dangereuse ou contraire à la réglementation en vigueur est interdite ;
- Toute allégation sur les produits ou services de l'Organisateur qui seraient considérée comme non fondée ou trompeuse si elle était faite par l'Organisateur est interdite ;
- Toute atteinte à la réputation de l'Organisateur ou de toute autre partie est interdite ;
- Vous devez avoir l'autorisation d'inclure le nom ou l'image d'autres personnes et d'accorder l'autorisation décrite ci-dessous dans la section Utilisation du contenu de la participation sociale par l'Organisateur. Toute publication ou représentation d'un mineur autre que vos enfants ou pupilles est interdite. Le participant doit être en

mesure de fournir ces autorisations sous une forme acceptable à la demande de l'Organisateur ;

- Tout tweet ou publication contenant du matériel en violation des droits d'autrui est interdit. Il est donc interdit d'inclure des logos, des marques ou toute autre propriété intellectuelle autre que celle de l'Organisateur ;
- Toute référence à l'alcool, aux drogues illégales, au tabac, aux armes à feu ou aux armes, à toute activité dangereuse ou apparente ou à tout programme politique est interdite ;
- Tout contenu indécent, obscène, sexuellement explicite, haineux, encourageant le sectarisme, le racisme, la haine ou la violence contre tout groupe ou individu ou encourageant la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge est interdit ;
- Tout contenu délictueux, diffamatoire, calomnieux ou portant atteinte à la réputation de l'Organisateur ou de toute autre personne ou partie, ou contenant des éléments illégaux de quelque manière que ce soit est interdit.

Vous recevrez une (1) participation au tirage au sort du prix mensuel applicable (associé à la date et à l'heure de votre publication sur le réseau social) pour tout tweet ou publication conforme à toutes les exigences ci-dessus. Restrictions : vous pouvez participer une (1) fois par mois au tirage au sort sur les réseaux sociaux.

Utilisation par l'Organisateur du contenu des participations sociales : toute publication sur Twitter ou autre constitue le consentement du participant accordé au Organisateur pour l'octroi d'une licence gratuite, irrévocable et non exclusive lui permettant d'utiliser, de reproduire, de modifier, de publier, de créer des œuvres dérivées et d'afficher ces soumissions, en tout ou en partie, dans le monde entier, pendant toute la durée de protection de la soumission en vertu des droits de propriété intellectuelle pertinents, et de l'incorporer à d'autres œuvres, sous toute forme, média ou technologie connus à l'heure actuelle ou développés ultérieurement, y compris à des fins promotionnelles ou de marketing. Le participant est tenu de signer, sur demande, tout document qui pourrait être nécessaire au Organisateur ou à ses représentants pour exploiter les droits non exclusifs accordés pour l'utilisation de la participation sociale. Pour éviter toute ambiguïté, le présent paragraphe ne se rapporte pas au consentement comme fondement juridique pour le traitement des données à caractère personnel au sens du Règlement général sur la protection des données.

Tirage au sort mensuel sur les réseaux sociaux : le premier jour ouvrable suivant la fin de chaque période d'inscription mensuelle, l'Administrateur sélectionnera au hasard un (1) gagnant parmi toutes les inscriptions sur les réseaux sociaux conformes effectuées pendant la période d'inscription mensuelle concernée. Pour chacune des six (6) périodes d'inscription mensuelles, l'Organisateur décernera le prix suivant : une carte Visa prépayée de 100 \$US (valeur approximative 125 \$CAD ; 88 € ; 73,60 £ ; 2040 MXN). Les conditions relatives à la carte prépayée fournies ci-dessus à la section 6 s'appliquent.

8. Vérification des gagnants potentiels (s'applique à tous les prix) : La réception d'un prix est subordonnée au respect du présent Règlement officiel. Les gagnants potentiels seront informés par e-mail (les gagnants mensuels sur les réseaux sociaux seront informés par @HarleyDavidson via la plateforme sociale utilisée). Les gagnants potentiels peuvent être tenus de fournir leur nom, leur adresse électronique, leur adresse postale personnelle (les boîtes postales ne sont pas autorisées) et leur date de naissance pour confirmer leur admissibilité et à des fins de remise du prix dans les dix (10) jours suivant la date d'envoi de l'avis ou de la tentative d'avis, afin de réclamer le prix. Chaque gagnant potentiel (parent ou tuteur légal si le gagnant est mineur dans son lieu de résidence) d'un prix de voyage (ou un gagnant des États-Unis qui a gagné une valeur totale des prix égale ou supérieure à 600 \$) devra signer et renvoyer une déclaration de conformité, une exonération de responsabilité et, dans la mesure où la loi l'autorise, une décharge de publicité (« déclaration ») qui doit être reçue par l'Administrateur,

dans les dix (10) jours suivant la date d'envoi de l'avis ou de la tentative d'avis, afin de réclamer le prix. **Le risque d'exposition au COVID-19 est inhérent à tout lieu public où des personnes sont présentes. Le COVID-19 est une maladie contagieuse qui peut entraîner de graves conséquences et la mort. En acceptant l'un des prix du voyage, y compris le voyage en avion et la participation aux événements, le gagnant et ses invités assument volontairement tous les risques liés à l'exposition au COVID-19.**

Si le gagnant potentiel est un résident du Canada, il devra répondre correctement à une question d'évaluation des compétences dans le temps imparti, sans aucune aide, pour être admissible à recevoir un prix. Si le gagnant potentiel d'un prix ne peut être contacté, s'il ne signe pas et ne renvoie pas la déclaration ou ne fournit pas les autres informations demandées, s'il ne répond pas correctement au test d'aptitude (pour les participants résidant au Canada) ou si le prix est retourné comme non distribuable, ce gagnant potentiel renonce au prix. Si un gagnant potentiel d'un prix d'une valeur supérieure à 25 \$ renonce au prix ou est disqualifié pour quelque raison que ce soit, l'Organisateur attribuera le prix concerné à un autre gagnant par tirage au sort parmi toutes les inscriptions admissibles restantes. Trois (3) autres tirages auront lieu, après quoi le prix restera non attribué. Les prix non réclamés d'une valeur égale ou inférieure à 25 \$ ne seront pas attribués. Les prix seront remis environ 10 à 12 semaines après la confirmation du gagnant.

9. Décharge : le gagnant accepte, par la réception d'un prix, à l'exception de la responsabilité qui ne peut être exclue par la loi, de décharger et d'exonérer de toute responsabilité l'Organisateur, Merkle Inc, et leurs filiales, sociétés affiliées, fournisseurs, distributeurs, agences de publicité ou de promotion et chacune de leurs sociétés mères respectives, ainsi que les dirigeants, Administrateurs, employés et agents de chacune de ces sociétés (collectivement, les « parties libérées ») contre toute réclamation ou cause d'action, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages corporels et/ou le décès (uniquement aux États-Unis et au Canada), ou les dommages ou la perte de biens, découlant de la participation au jeu ou de la réception, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix.

Pour les participants en Allemagne : la décharge ne s'applique pas en cas d'intention ou de négligence grave de la part des parties déchargées. Il en va de même en cas de violation des obligations contractuelles fondamentales. Dans la mesure où le non-respect des obligations contractuelles n'est pas intentionnel, la responsabilité des Parties exonérées se limitera aux préjudices généralement considérés comme prévisibles. La responsabilité des Parties exonérées pour les préjudices blâmables à la vie, l'intégrité corporelle ou la santé, de même que la responsabilité en vertu de la loi régissant la responsabilité du fabricant, demeurent pleines et entières. Toute responsabilité non expressément mentionnée pour les clauses mentionnées ci-avant sera exclue.

10. Publicité : sauf interdiction et consentement du gagnant, l'Organisateur et ses agents peuvent utiliser le nom, l'image, la photographie, la voix, les opinions et/ou la ville natale et l'état ou la région du gagnant à des fins promotionnelles sur tout média, dans le monde entier, sans autre paiement ou contrepartie (pour les participants résidant en France, pendant une période de deux (2) ans).

11. Conditions générales : l'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de suspendre et/ou de modifier le jeu, ou toute partie de celle-ci, et ce sans préavis individuel, en cas de fraude, de défaillance technique, d'erreur humaine ou de tout autre facteur compromettant l'intégrité ou le bon fonctionnement de la loterie ou du tirage au sort ou du jeu à gain instantané, tel que déterminé par l'Organisateur à sa seule discrétion, et sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Dans ce cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les prix au hasard parmi les participations ou les jeux admissibles reçus jusqu'au moment de la dépréciation. L'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui, à son avis, a falsifié le processus de participation ou le fonctionnement de la loterie, du tirage au sort ou du jeu à gain instantané, ou qui a agi en violation du règlement officiel de ce jeu ou de toute autre jeu, ou d'une manière déloyale ou perturbatrice. Toute tentative visant

à compromettre délibérément le fonctionnement légitime de la loterie ou du tirage au sort ou du jeu à gain instantané peut constituer une violation du droit pénal et civil. Dans cette éventualité, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts à la personne concernée dans toute la mesure permise par la loi. Le manquement de l'Organisateur à faire appliquer toute disposition du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

12. Limitations de responsabilité : les parties exonérées déclinent toute responsabilité pour : (1) toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par les participants, par des erreurs d'impression ou par tout équipement ou programme associé à ou utilisé dans le cadre du jeu ; (2) les défaillances techniques de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, les dysfonctionnements, interruptions ou déconnexions de l'application H-D, du site Web du jeu, des lignes téléphoniques, du matériel ou des logiciels du réseau ; (3) une intervention humaine non autorisée dans toute partie du processus d'inscription ou du jeu ; (4) une erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du jeu ou le traitement des inscriptions ; ou (5) toute blessure ou tout dommage aux personnes ou aux biens pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation du participant au jeu ou par la réception ou l'utilisation ou l'utilisation inappropriée de tout prix dans la mesure permise par la loi applicable. Si, pour quelque raison que ce soit, il est confirmé que l'écusson d'un participant ou le jeu à gain instantané a été supprimé par erreur, perdu ou détruit ou corrompu d'une autre manière, le participant n'a aucun recours. En aucun cas le nombre de prix décernés ne sera supérieur à celui indiqué. Dans l'éventualité où la production, la technique, la sélection, la programmation ou toute autre raison entraînerait la disponibilité et/ou la réclamation d'un nombre de prix supérieur à celui indiqué dans le présent règlement officiel, l'Organisateur se réserve le droit de n'attribuer que le nombre de prix indiqué par un tirage au sort parmi toutes les réclamations de prix légitimes, non attribuées et admissibles.

13. Litiges : SAUF INTERDICTION, LE PARTICIPANT ACCEPTE QUE : (1) TOUS LES LITIGES, RECLAMATIONS ET CAUSES D'ACTION DECOULANT DE OU LIES A CE JEU OU A TOUT PRIX ATTRIBUE SERONT RESOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURS A AUCUNE FORME DE RECOURS COLLECTIF, ET EXCLUSIVEMENT PAR LE TRIBUNAL DE DISTRICT DES ÉTATS-UNIS POUR LE DISTRICT EST DU MICHIGAN (DIVISION SUD) OU LE TRIBUNAL D'ÉTAT DU MICHIGAN APPROPRIE SITUÉ DANS LE COMTE D'OAKLAND, MICHIGAN ; (2) TOUTES LES RECLAMATIONS, TOUS LES JUGEMENTS ET TOUTES LES RECOMPENSES SERONT LIMITES AUX FRAIS REELS ENCOURUS, Y COMPRIS LES FRAIS ASSOCIÉS A LA PARTICIPATION A CE JEU, MAIS EN AUCUN CAS AUX HONORAIRES D'AVOCAT ; ET (3) EN AUCUN CAS LE PARTICIPANT NE SERA AUTORISÉ A OBTENIR DES RECOMPENSES POUR, ET LE PARTICIPANT RENONCE PAR LA PRÉSENTE A TOUS LES DROITS DE RECLAMER DES DOMMAGES INDIRECTS, PUNITIFS, ACCIDENTELS ET CONSECUTIFS ET TOUT AUTRE DOMMAGE, AUTRE QUE LES FRAIS REELS, ET TOUS LES DROITS DE VOIR LES DOMMAGES MULTIPLIÉS OU AUTREMENT AUGMENTÉS. TOUS LES PROBLÈMES ET QUESTIONS CONCERNANT LA FORMULATION, LA VALIDITÉ, L'INTERPRÉTATION ET L'APPLICABILITÉ DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL, OU LES DROITS ET OBLIGATIONS DU PARTICIPANT ET DE L'ORGANISATEUR DANS LE CADRE DU JEU, SERONT RÉGÉS ET INTERPRÉTÉS CONFORMÈMENT AUX LOIS DE L'ÉTAT DU MICHIGAN, SANS DONNER EFFET A UN CHOIX DE LOI OU A DES RÈGLES DE CONFLIT DE LOIS (QUE CE SOIT DANS L'ÉTAT DU MICHIGAN OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION), QUI ENTRAÎNERAIENT L'APPLICATION DES LOIS D'UNE JURIDICTION AUTRE QUE L'ÉTAT DU MICHIGAN. UNIQUEMENT POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC : DANS TOUT LITIGE PORTANT SUR LE DÉROULEMENT OU L'ORGANISATION D'UN CONCOURS PUBLICITAIRE, IL INCOMBERA A LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DE TRANCHER. TOUT LITIGE RELATIF A L'ATTRIBUTION D'UN PRIX PEUT ÊTRE SOUMIS A LA RÉGIE UNIQUEMENT DANS LE BUT D'AIDER LES PARTIES A PARVENIR A UN RÈGLEMENT.

NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, VOS DROITS EN VERTU DES LOIS NON CONTRACTUELLES EN VIGUEUR DANS VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE RESTENT

APPLICABLES. CETTE DISPOSITION RELATIVE AU CHOIX DE LA LOI NE PRIVE PAS LE PARTICIPANT DE LA PROTECTION ACCORDÉE PAR LES LOIS DE SA JURIDICTION DE RÉSIDENCE ET DES DISPOSITIONS AUXQUELLES IL NE PEUT ÊTRE DÉROGÉ PAR ACCORD OU EN VERTU DE LA LOI DE SA JURIDICTION DE RÉSIDENCE.

La Commission européenne prévoit une plateforme de résolution des litiges [en ligne](#), à laquelle vous pouvez accéder ici : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>. Pour toute autre question, veuillez contacter harleycustomersupport@harley-davidson-de.info.

Remarque selon la section 36 (1) VSGB (loi allemande sur le règlement des litiges de consommation) : Nous ne sommes ni obligés, ni disposés à participer à une procédure de règlement des litiges devant une commission d'arbitrage des consommateurs.

14. Les informations personnelles du participant : les données personnelles des participants seront traitées par l'Organisateur et l'Administrateur aux fins de l'administration du jeu. Les informations recueillies auprès des participants sont soumises à la politique de confidentialité de l'Organisateur <https://www.harley-davidson.com/fr/fr/footer/utility/privacy-policy.html>. Les données personnelles des participants nécessaires à l'administration des tirages au sort du jeu seront recueillies et traitées par l'Organisateur et l'Administrateur aux fins de l'administration des tirages au sort et du jeu à gain instantané, de la prise de contact avec les gagnants potentiels et de la remise des prix. Les participants ont accès à leurs données personnelles à tout moment pour toute modification, rectification, opposition, restriction ou suppression de ces données, conformément à la législation de certaines juridictions. Ils ont le droit de solliciter la restriction du traitement de leurs données personnelles ainsi que le droit à la portabilité des données. Les participants peuvent s'opposer au traitement de leurs données à caractère personnel conformément à la loi applicable. Les participants ont le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de surveillance. Les données personnelles des participants seront stockées par l'Organisateur et l'Administrateur sur des serveurs situés aux États-Unis, conformément aux lois et règlements applicables en matière de protection des données. Le transfert de données à caractère personnel vers les États-Unis est soumis à des mesures de protection adéquates, comme indiqué dans la politique de confidentialité correspondante mentionnée ci-dessus.

15. Liste des gagnants : pour consulter la liste des gagnants, [cliquez ici](#) s'il vous plaît. La liste des gagnants sera publiée après confirmation des participants à qui sera remis un prix. La liste des gagnants comprendra les noms et prénoms des gagnants, leurs initiales, le pays et le prix gagné. Les gagnants auront le droit de s'opposer à la publication de ces informations ou de réclamer la suppression de certaines d'entre elles. L'Organisateur et l'Administrateur seront tenus de fournir ces informations aux autorités réglementaires compétentes.

16. E-mails relatifs au jeu : tout participant au jeu recevra un e-mail transactionnel nécessaire au déroulement du jeu, y compris, mais sans s'y limiter, un e-mail de confirmation d'inscription. Vous pouvez cependant vous désabonner à tout moment. En vous désabonnant, vous renoncez à la réception de tout prix.

© 2022 Merkle Inc. Tous droits réservés.